

## SILVERSHINE P-1000

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000002376      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/21/2018

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : SILVERSHINE P-1000

Code du produit : 052618IA0

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4  
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300  
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:  
From outside US: (001) 352-323-3500  
(First call in English, response in your language is possible)  
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Solides inflammables : Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



## SILVERSHINE P-1000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002376	Date de la première parution: 03/21/2018

---

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H228 Matière solide inflammable.  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P308 + P313	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Poudre spéciale pour incendies de métaux.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Sable sec.

**Entreposage:**

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

**Élimination:**

P501	Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Composants dangereux qui doivent être inscrits sur l'étiquette:

Acétate de 2-méthoxypropyle

**Autres dangers**

Inconnu.

---

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**
**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
--------------	---------	-----------------------

## SILVERSHINE P-1000

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000002376      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 03/21/2018

Acétate de méthoxypropan-2-ol	108-65-6	>= 50 - < 70
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	>= 10 - < 20
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	>= 10 - < 20
Aluminium	7429-90-5	>= 10 - < 20
Aluminium	7429-90-5	>= 5 - < 10
acetone	67-64-1	>= 1 - < 5
Acétate de 2-méthoxypropyle	70657-70-4	>= 0.1 - < 1

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
  
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.  
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
  
Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Retirez les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Sable sec

## SILVERSHINE P-1000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002376	Date de la première parution: 03/21/2018

---

- Poudre spéciale contre les feux métalliques
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre ABC
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.
- Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Enlever toute source d'allumage.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
- Ne pas rincer à l'eau.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

## SILVERSHINE P-1000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002376	Date de la première parution: 03/21/2018

---

l'élimination.

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
- Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
Éviter la formation de poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.
- Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.  
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Défense de fumer.  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables.  
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.  
Tenir à l'écart des oxydants, des produits fortement alcalins ou fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

## SILVERSHINE P-1000

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000002376      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 03/21/2018

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Acétate de méthoxypropan-2-ol	108-65-6	TWA	50 ppm	CA BC OEL
		STEL	75 ppm	CA BC OEL
		LMPT	50 ppm 270 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	LMPT	525 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
Aluminium	7429-90-5	VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Respirable) (Aluminium)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		VEMP (Emanations) (Aluminium)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		TWA (Fraction respirable) (Aluminium)	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Aluminium	7429-90-5	VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL

## SILVERSHINE P-1000

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000002376      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 03/21/2018

		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)	CA BC OEL
		VEMP (Emanations)	5 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)	ACGIH
acetone	67-64-1	TWA	500 ppm 1,200 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	750 ppm 1,800 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	250 ppm	CA BC OEL
		STEL	500 ppm	CA BC OEL
		VECD	1,000 ppm 2,380 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VEMP	500 ppm 1,190 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	500 ppm	ACGIH
		STEL	750 ppm	ACGIH
Acétate de 2-méthoxypropyle	70657-70-4	TWA	20 ppm	CA BC OEL
		STEL	40 ppm	CA BC OEL

**Limite d'exposition biologique en milieu de travail**

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
acetone	67-64-1	Acétone	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible)	50 mg/l	ACGIH BEI

SILVERSHINE P-1000

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000002376      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 03/21/2018

				après l'arrêt de l'exposition)		
--	--	--	--	--------------------------------	--	--

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

Protection des mains  
 Matériau : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues  
 Chaussures de sécurité  
 Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : Solide pâteux



## SILVERSHINE P-1000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002376	Date de la première parution: 03/21/2018

---

Couleur	:	argent
Odeur	:	sans odeur
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	146 °C
Point d'éclair	:	40 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.4 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants. Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène. Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de

## SILVERSHINE P-1000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002376	Date de la première parution: 03/21/2018

---

l'hydrogène.  
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter : Ne pas laisser sécher.  
Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides  
Bases  
Oxydants  
Composés fortement halogénés

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:****Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Atmosphère d'essai: vapeur  
Remarques: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mort de rat n'a été observée pour la concentration maximum atteignable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

**Solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,492 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

**Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

---

**SILVERSHINE P-1000**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002376	Date de la première parution: 03/21/2018

---

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Mutagénéicité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**STOT - exposition unique**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:**

**Solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**STOT - exposition répétée**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:**

**Solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Autres informations**

**Composants:**

**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

## SILVERSHINE P-1000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002376	Date de la première parution: 03/21/2018

---

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Composants:****Solvant naphta aromatique léger (pétrole):****Évaluation écotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Persistence et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Composants:****Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.  
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.  
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

## SILVERSHINE P-1000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002376	Date de la première parution: 03/21/2018

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## Réglementations internationales

## IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1325
Nom d'expédition	:	Flammable solid, organic, n.o.s. (Aluminium pigment paste)
Classe	:	4.1
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	Flammable Solid
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	448
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	445

## Code IMDG

No. UN	:	UN 1325
Nom d'expédition	:	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Aluminium pigment paste)
Classe	:	4.1
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	4.1
EmS Code	:	F-A, S-G
Polluant marin	:	non
Remarques	:	IMDG Code segregation group 15 - Powdered metals

## Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## Réglementation nationale

## TDG

No. UN	:	UN 1325
Nom d'expédition	:	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Aluminium pigment paste)
Classe	:	4.1
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	4.1
Code ERG	:	133
Polluant marin	:	non

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## SILVERSHINE P-1000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002376	Date de la première parution: 03/21/2018

---

**Produits chimiques PBT au Canada** : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:

**NPRI Composants** : Naphta lourd (pétrole), hydrotraité  
Aluminium  
Aluminium

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

**LIS** : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

**TSCA** : Dans l'inventaire TSCA

**Liste canadiennes**

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

---

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
 ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)  
 CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
 CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
 CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.  
 CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air  
 ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
 ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme  
 CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures  
 CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes  
 CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
 CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme  
 CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)  
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée  
 CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances

## SILVERSHINE P-1000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002376	Date de la première parution: 03/21/2018

---

chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 03/21/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F